

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 02 février 2026 à 20h00

Convocation : 27 janvier 2026

Affichage : 10 février 2026

Etaient présents : Mmes Laure VALENTIN, Caroline MEYER, Nathalie HONORIO, Crystel MARCELLE, Martine ROBEZ,
Mrs Alain GOUNAND, Robin BOIRAL, Aurélien PHILIPPE, Anthony FALCONNET, Thomas VUITTENEZ, Fabrice DESTAING, Philippe HUSSON

Excusés : Mr Florian GRANDPERRIN, Mme Isabelle NONNOTTE

Procuration : Mme Monika MIBORD à Mme Caroline MEYER

Absents : Valérie BENDERITTER,

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Mme Caroline MEYER

Madame le Maire ouvre la séance. Le quorum est atteint.

Elle propose de commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 19 janvier 2026 à l'unanimité.

Elle rappelle l'ordre du jour.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

Débat d'orientation budgétaire

Affectation du Résultat

Remboursement des frais de visite médicale

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

Débat d'orientation budgétaire

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que, conformément aux principes de neutralité et de prudence budgétaire applicables en période préélectorale, les engagements relatifs aux projets d'investissement seront strictement limités aux opérations déjà engagées ou aux études préalablement validées.

Madame le Maire présente un état récapitulatif des réalisations budgétaires de l'exercice 2025, distinguant les montants exécutés au titre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, ainsi que les crédits reportés (restes à réaliser).

Monsieur PHILIPPE a sollicité des informations concernant la faisabilité du remplacement du rétroprojecteur installé dans la salle polyvalente. Madame le Maire a indiqué que cette opération serait conditionnée par une analyse préalable de son coût, dans le cadre des contraintes budgétaires de la collectivité.

Sur la question de Monsieur DESTAING relative au projet de parking rue du Four Banal, Madame le Maire confirme que les conditions de sa poursuite sont réunies, l'étude de faisabilité ayant été finalisée.

Madame le Maire indique que les travaux de renouvellement de l'éclairage public sont en cours d'exécution et présentent un état d'avancement satisfaisant. Elle soumettra à la délibération du conseil municipal une proposition visant à poursuivre cette opération.

Madame le Maire soumettra à délibération du conseil municipal la finalisation des travaux suivants :

- Aménagement de la place à bois : un budget prévisionnel de 5 000 € est proposé pour achever ce projet ;
- Poursuite des travaux sur les espaces de jeux :
Etude sur l'aire de jeux du Lotissement Grand Domaine : une enveloppe de 2 500 € est envisagée pour compléter l'aménagement ;
Aire de jeux de Petit-Mercey : un financement de 3 000 € est prévu pour sa réalisation.
- Pôle médical pour 15000€
- Lavoir 3000€
- Emprunts 81584,17€
- Recettes 50000€
- Poursuite du changement de Eclairage Public 10000€
- Informatique concernant le changement de vidéoprojecteur
- L'étude relative à l'aménagement de l'entrée du lotissement devra faire l'objet d'une inscription budgétaire spécifique. À cette fin, il conviendra d'examiner la possibilité de son financement par le budget annexe.
- Numérisation des documents du cimetière 5000€

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que, depuis le 1er janvier 2026, la collectivité relève du dispositif de tarif groupé pour ses approvisionnements en énergie. En l'absence de données consolidées sur cette période, il n'est pas possible, à ce stade, d'établir une estimation fiable de la consommation annuelle.

À titre transitoire, et dans l'attente d'un bilan actualisé, les prévisions budgétaires s'appuieront sur les montants de référence de l'exercice 2025.

Madame le Maire indique que les dépenses de fonctionnement seront similaires à l'année passée.

Mr HUSSON ajoute que le boulodrome avait fait l'objet d'une demande de remplacement de chauffe-eau.

Mr GOUNAND rappelle que le lave-vaisselle de la salle polyvalente est obsolète.

Mr PHILIPPE propose d'étudier l'organisation du Tour de France. Madame Le Maire propose de mettre une enveloppe budgétaire pour la manifestation à venir.

Affectation du Résultat

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de Laure VALENTIN, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **525 205.46€**

Décide d'affecter de résultat de fonctionnement comme suit :

- Résultat de l'exercice **422 062.72€**
- Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du C) **103 142.74€**
- Résultat à affecter **525 205.46€**
- Solde d'exécution d'investissement **-432 279.73€**
- Solde des restes à réaliser d'investissement **-179 413.50€**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents d'affecter au budget primitif 2025, l'excédent de fonctionnement tel que proposé :

- Recettes d'investissement :
Article 1068, la somme de **611 693.23€** pour combler le déficit d'investissement (dont **179 413.50€** de restes à réaliser).
- Affectation de l'excédent de fonctionnement restant, en recette de fonctionnement à l'article 002 (affectation à l'excédent report) soit **0.00€**.

Remboursement des frais de visite médicale

Madame le Maire expose au Conseil municipal que Mr Damien MUNIER, agent de la commune de Dampierre, exerce des missions nécessitant la détention d'un permis de conduire de catégorie poids lourds. Le maintien de ce permis est subordonné à la réalisation périodique de visites médicales auprès d'un médecin agréé par la préfecture.

Dans le cadre de cette obligation, l'agent a avancé sur ses fonds propres les frais liés à une visite médicale récente, d'un montant de 40€. Cette dépense, directement liée à l'exercice de ses fonctions, incombe à la collectivité. Il convient donc de procéder à son remboursement afin de régulariser cette situation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le remboursement à Mr Damien MUNIER, agent de la commune de Dampierre, de la somme de 40€, correspondant aux frais de visite médicale avancés pour le maintien de son permis de conduire poids lourds, nécessaire à l'exercice de ses missions.
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles pour l'exécution de la présente délibération, notamment la signature des actes nécessaires au remboursement de l'agent.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Madame le Maire tient à exprimer sa gratitude à l'ensemble des conseillers municipaux pour leur présence lors de la cérémonie des vœux, dont le succès a témoigné de l'engagement collectif.
2. Madame le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil municipal qu'à la suite de sa demande, la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT), réunie le 26 mars 2025, a examiné favorablement le dossier relatif aux travaux de rénovation intérieure et d'accessibilité de l'Agence Postale Communale. À ce titre, la commune a bénéficié d'une aide financière du Groupe La Poste de 20 000 €.
3. Madame le Maire tient à présenter ses excuses aux administrés n'ayant pas reçu le dernier numéro du bulletin municipal, en raison d'un incident dans son édition.
Afin de remédier à cette situation, une réédition ciblée de vingt exemplaires est en cours d'impression. Ces bulletins complémentaires seront distribués dans les meilleurs délais.
4. Madame le Maire rappelle que les dates d'inscriptions sur les listes électorales sont fixées au 04 février 2026 en ligne, et au 06 février 2025 pour les dépôts en mairie.
5. Madame le Maire informe le Conseil que la prochaine réunion aura lieu le 2 mars pour le vote du budget primitif.
6. Madame MARCELLE attire l'attention de la collectivité sur la persistance de déjections canines sur le trottoir en enrobé du lotissement Grand Domaine. Ces incivilités, observées quotidiennement, portent atteinte à la salubrité publique et à la qualité de l'espace partagé.
7. Madame le Maire a tenu à exprimer son intention de saluer personnellement Monsieur FALCONNET à l'occasion de son prochain anniversaire 100 ans.

La séance est levée à 21h06

La secrétaire de séance,
Mme Caroline MEYER

Le Maire,
Laure VALENTIN

Liste des délibérations :

Affectation du résultat	2026/007
Remboursement des frais de visite médicale	2026/008